



Rapport des activités 2014
Comité de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec



Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
ADMINISTRATION	6
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	9
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	13
PLACEMENT	16
PERSPECTIVE 2015	27
MEMBRES DU COMITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014	28
ÉTATS FINANCIERS	30

Mot du président

Intégrité — Respect — Sens des responsabilités — Prudence — Collaboration

(Les valeurs auxquelles doivent souscrire tous les membres du Comité de retraite.)

Félicitations et bon anniversaire

Bonjour à tous,

Bientôt 25 ans d'existence! En effet, en juin 2015, cela fera 25 ans que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) a été mis en place. Nous avons accumulé plus de 150 millions \$ grâce à des cotisations en croissance et un rendement remarquable de plus de 9 % au cours de cette longue période. Sur plus de 2 600 participants au RRCCUQ, on compte près de 300 chargés de cours de la première heure, et près de 500 chargés de cours qui y participent depuis plus de 20 ans. Nous pouvons donc affirmer que les chargés de cours sont là pour rester. Je tiens à remercier tous les membres, antérieurs et actuels, du Comité de retraite et de la Direction qui, durant ces 25 années, ont consacré du temps à faire du RRCCUQ ce qu'il est aujourd'hui, soit un régime à cotisation déterminée performant où les membres du Comité de retraite mettent l'intérêt de l'ensemble des participants au cœur de la prise de décision.

2014 - année importante pour le RRCCUQ Implantation du nouveau système d'administration

Voyant arriver à grands pas l'obsolescence du système d'administration, le Comité de retraite a entrepris en 2013, une étude pour évaluer l'implantation d'un nouveau système. Le but de ce changement était d'accroître l'efficacité opérationnelle de la gestion du Régime et d'offrir un meilleur service aux participants. La firme Aon Hewitt a été retenue en remplacement de Desjardins Sécurité financière (DSF) et je profite de l'occasion pour les remercier, en votre nom et au mien, pour leurs bons services. En 2014, l'implantation du système d'administration a été la priorité de la Direction et ce, afin d'assurer un transfert des données sans faille. Deux communiqués vous informant de ce changement majeur vous ont été transmis. Évidemment, en tant qu'administrateur du RRCCUQ, le Comité a colligé des données pour évaluer les avantages opérationnels et financiers de ce changement. Après analyses et évaluations, les membres du Comité de retraite ont conclu que cette implantation permettra des économies importantes au cours des prochaines années.

Renouvellement de l'entente de service avec l'Université du Québec

Le renouvellement de l'entente de service entre l'Université du Québec (UQ) et le RRCCUQ a été un autre dossier financier important en 2014. Nous avons convenu de renouveler l'entente jusqu'à la fin de 2019, et ainsi l'UQ assumera une partie des coûts du Régime pour une valeur équivalente à près de 100 000 \$ par année. Je tiens à remercier, en votre nom et au mien, l'UQ pour sa contribution ainsi que M. André G. Roy, secrétaire général de l'UQ.

Rendement, risque et frais de gestion du Régime

L'année 2014 montre une nouvelle fois que la décision de retenir les services de Fiera Capital comme gestionnaire complémentaire au gestionnaire Letko, Brosseau et associés a été une bonne décision. En effet, en 2014, Fiera Capital a enregistré un rendement de 13,8 % et Letko, Brosseau et associés 9,2 % pour le fonds régulier tandis que, le fonds conservateur a réalisé en 2014 un rendement de 5,5 %. Par conséquent, j'ai de nouveau le plaisir d'annoncer que le RRCCUQ a réalisé, malgré la forte variabilité des marchés, un rendement de 10,9 % en 2014. Depuis sa création en 1990, le rendement réalisé a été de 9,5 %, et ce, grâce à une sélection judicieuse des gestionnaires et une administration exemplaire.

La répartition du fonds régulier au 31 décembre 2014 est de 35 % en titres à revenus fixes et de 65 % en titres à revenus variables.

Concernant les frais administratifs, le Comité de retraite a pu maintenir les frais sous la barre de 0,80 %, soit 0,59 %, en 2014. Il s'agit du même taux que celui enregistré en 2013, et ce, malgré les frais supplémentaires occasionnés par l'implantation du système d'administration. Je vous invite à consulter la partie « Placement » du rapport des activités pour plus de détails.

Formation, éthique et suivis des dossiers

En tant qu'enseignants, nous connaissons tous l'importance de la formation et nous croyons que des membres bien formés sont une valeur positive pour la gestion du Régime. Nous encourageons les nouveaux venus et ceux qui ne l'auraient pas encore suivi à assister à des formations de base dans le domaine des régimes de retraite afin qu'ils connaissent les devoirs et responsabilités qui leur incombent en tant que fiduciaires. En 2014, le Comité de retraite a organisé deux journées de formation pour tous les membres du Comité.

Rappelons que la formation des membres est considérée comme un investissement par le Régime. Elle a comme objectif principal d'augmenter la qualité de la prise de décisions dans l'intérêt des participants, tel que le prescrit la loi.

Le rapport de la répondante à l'éthique a été déposé et aucune problématique concernant la déontologie n'y a été soulevée.

Au plan administratif, plusieurs suivis furent faits sur différents dossiers, dont vous pourrez prendre connaissance dans le présent rapport. Il est important de vous rappeler que vous devez vous assurer que vos cotisations sont bien prélevées selon le taux que vous souhaitez.

Le Comité de retraite, le Comité exécutif et le Comité de placement

Le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit représentants élus par les participants actifs, d'un représentant élu par les participants non actifs, de huit représentants nommés par les constituantes, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce comité a tenu quatre rencontres en 2014 et le taux de présence de ses membres a été de 80 %.

Le Comité exécutif comprend cinq membres : le président, le vice-président, un représentant élu par les participants, un représentant nommé par les constituantes et le secrétaire du Régime. En 2014, ce comité s'est réuni à sept reprises et le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Le Comité de placement compte six membres : deux représentants élus par les participants, deux représentants nommés par les constituantes, un membre externe et le secrétaire du régime. Il s'est réuni à quatre reprises en 2014 et le taux de présence de ses membres a également été de 100 %.

En 2014, l'UQAC a désigné M. Éric Pilote à titre de représentant institutionnel des participants de son établissement. Celui-ci occupe le siège laissé libre par M. Luc Boudreault. Je souhaite la bienvenue au nouveau venu au sein des instances du Régime de retraite. Durant cette même année, M. Mario Beauséjour, représentant de l'ÉTS, nous a annoncé son départ. Mario s'est impliqué au Comité de placement et je le remercie grandement pour son engagement, qui a été fort apprécié. M. Claude Marchand a été nommé pour lui succéder en décembre 2014. Il a entrepris son mandat au début de 2015.

La Direction

Pour la Direction, l'année 2014 a été celle de l'implantation du nouveau système d'administration. Ce qui a nécessité des réunions hebdomadaires, afin de s'assurer du transfert adéquat des données. En plus de la charge additionnelle de travail d'un Comité exécutif, il a fallu planifier les rencontres, préparer les dossiers et réaliser toutes autres tâches récurrentes.

L'année 2015 sera encore très occupée pour les comités et la Direction. Voici quelques dossiers à l'agenda :

- le fonds de revenu viager (FRV), qui refait surface à la suite des modifications légales attendues;
- la mise en ligne du portail sécurisé et la révision des procédures administratives;
- la mise à jour du Règlement général;
- la journée de formation;
- la gestion des risques.

Je dois vous avouer sincèrement que je n'ai que des bons mots pour le remarquable et excellent travail effectué par les trois membres de la Direction : Mme Josée Boutet, agente d'administration, M. Zaki Taboubi, conseiller, et M. Jean-Philippe Tremblay, directeur. Je les remercie chaleureusement, en votre nom.

Vous trouverez dans ce rapport des activités des sections traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, de placement, des perspectives pour 2015, ainsi que les états financiers audités par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.

RAPPEL IMPORTANT

N'oubliez pas que vous pouvez transférer vos fonds enregistrés (REER, CRI et autres) dans le RRCCUQ et ainsi bénéficier d'une gestion supervisée à des coûts très inférieurs à ce que vous pourriez trouver sur le marché. Sur le long terme, juste la différence des frais de gestion, de 1 % à 2 % par année, occasionne une valeur ajoutée importante. Ne tardez pas pour en profiter.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite à l'adresse www.uquebec.ca/rrcc où vous trouverez plus d'information. Je profite de l'occasion pour vous rappeler l'adresse de la nouvelle plateforme où vous pouvez aller chercher vos données sur votre participation au RRCCUQ : <https://rrccuq.penproplus.com>.



Puisque ce sera bientôt le 25^e anniversaire du RRCCUQ, je me permets de vous faire part de ce que je nous souhaite pour les 25 prochaines années.

Premièrement, une direction et des membres du Comité de retraite voués à l'intérêt des participants, car c'est la clé d'une gouvernance exemplaire.

Deuxièmement, je nous souhaite le maintien d'un faible ratio de frais d'administration et la réalisation d'un rendement très positif. Cela est d'autant plus important que nous ne bénéficions pas des avantages d'un régime à prestations déterminées (PD), à savoir, entre autres, la mutualisation des risques. L'année 2008 est un exemple flagrant de risque que nous supportons tous individuellement. De plus, au moment de notre retraite, nous devons prendre des décisions concernant notre avenir financier sans nécessairement en connaître toutes les conséquences. À mon avis, un régime PD offrirait une meilleure qualité de vie à la retraite pour la majorité d'entre nous. C'est ce que je nous souhaite.

J'aurai un grand plaisir à vous rencontrer encore en 2015, lors de la tenue des différentes assemblées.

Pour les membres du Comité de retraite,



Léo Marcotte
Président du RRCCUQ

Pensez à nous transmettre votre adresse courriel à
rrccuq@uquebec.ca

Afin que l'on se dote d'une banque de données
qui facilitera toute communication du régime avec l'ensemble des participants.

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration!

Administration

Plusieurs dossiers ont été soumis au Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au cours de 2014. Parmi ceux-ci, notons :

Implantation de la nouvelle plateforme administrative PenProPlus

Débutés au courant de 2013, les travaux de sélection d'un fournisseur pour l'implantation d'un nouveau système d'administration ont véritablement pris leur envol en mai 2014. Des rencontres hebdomadaires ont alors été tenues entre les représentants du fournisseur sélectionné, Aon Hewitt, et la direction du Régime afin d'assurer une transition harmonieuse vers la nouvelle plateforme informatique PenProPlus. Des rencontres de gouvernance avec les membres du Comité de retraite, et plus régulièrement avec les membres du Comité exécutif, ont également eu lieu afin de les informer du statut de l'avancement des travaux, du respect des échéances et du budget alloué à cette transition.

Dates importantes de cette transition

31 octobre 2014	Aon Hewitt a pris le relais de Desjardins Sécurité financière pour la mise à jour des données des comptes des participants.
15 décembre 2014	Le système administratif a été livré à la Direction du Régime incluant les fonctionnalités prévues, tout en respectant l'échéancier de livraison du système d'administration et le budget prévu.
16 mars 2015	Mise en service du portail sécurisé permettant aux participants d'accéder à leurs informations financières.

Transition parfaitement réussie

Cette transition a été un succès à tous les niveaux. Le Régime peut maintenant compter sur un système à la fine pointe de la technologie qui assurera la sécurité et la pérennité du système d'administration pour le futur. Du point de vue financier, le nouveau système a des coûts d'opération inférieurs à l'ancien système. De plus, les coûts réels d'implantation ont été plus bas que ce qui avait été prévu. Le tout nous permettra de réaliser des économies intéressantes au cours des prochaines années.

Plan de communication

Dans le but d'informer les participants de l'avancement de cette implantation, le Comité de retraite a été accompagné par une firme de communication. Un plan de communication a été mis en place et un premier communiqué a été acheminé aux participants, en novembre 2014, afin de procéder à un rappel historique du dossier, de faire un suivi de l'implantation du système et de donner les principales étapes à venir.

Un deuxième communiqué a été transmis, en mars 2015, informant les participants de la mise en ligne du portail sécurisé ainsi que des modalités à respecter pour y accéder. Ce portail, administré par Aon Hewitt, est accessible à l'adresse Internet : <https://rccuq.penproplus.com>.

Signature d'une nouvelle entente de service avec Fiducie Desjardins

L'une des principales implications découlant du changement de l'administrateur externe a été la révision de l'entente contractuelle qui lie le Régime avec Fiducie Desjardins. En plus du mandat octroyé à titre de gardien des valeurs, cette institution dispose désormais d'un mandat d'agent-payeur.

Suite à des négociations, une nouvelle grille de tarification des honoraires a été adoptée, permettant ainsi une réduction des frais de l'entente de service d'approximativement 16 % en moyenne au cours des prochaines années.

Profil des participants qui prennent leur retraite

La nouvelle version du rapport sur le profil des retraités du Régime, en date du 31 décembre 2013, analyse la situation de 275 participants admissibles qui ont quitté le Régime entre 2011 et 2013. Cette étude reprend les constats découlant des analyses précédentes pour les périodes 2005 à 2007 et de 2008 à 2010, tout en commentant la pertinence de ces résultats.

Soulignons que l'élaboration d'un profil des participants à la retraite permet de saisir les conditions dans lesquelles ces derniers ont pris leur retraite.

Les éléments importants à retenir pour la période de 2011 à 2013 sont les suivants :

- 21,1 % des participants ayant quitté le Régime étaient âgés de 55 à 59 ans;
- l'âge moyen de la retraite était de 64,5 ans;
- les chargés de cours ont participé pendant une période moyenne de 15,9 ans sur une possibilité de 23,5 ans depuis la mise en place du Régime;
- les participants avaient contribué pendant une période moyenne de 10 ans sur une possibilité de 15,9 ans;
- le capital moyen à la retraite était de 66 141 \$;
- 47,3 % des participants ont transféré dans un autre compte de retraite et ce, principalement dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- parmi les 275 départs, 47 ont opté pour le transfert dans un véhicule offrant une rente viagère ou une rente temporaire ou un fonds de revenu viager (FRV). Au sens du Régime, 17,1 % des participants ont quitté pour leur retraite;
- 7,6 % des participants ont transféré le solde de leur compte dans un autre régime de retraite;
- 6,9 % des participants ont pu retirer leur capital retraite au comptant, puisque le solde de leur compte était inférieur à 20 % du maximum des gains admissibles à la Régie des rentes du Québec (RRQ).

Protocole d'entente avec l'Université du Québec

Le protocole d'entente entre le RRCCUQ et l'UQ a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2019, et selon les mêmes termes que le protocole précédent. Essentiellement, les coûts assumés par le Régime seront inférieurs d'environ 100 000 \$ par rapport au coût réel des ressources consacrées à son administration. Cette réduction des coûts a pour objectif principal de donner une marge de manœuvre au Régime, afin que celui-ci puisse bonifier son offre de service. Notamment pour développer des outils informatiques, pour améliorer son site Internet et ses communications, pour combler des besoins supplémentaires de formation, pour défrayer des honoraires d'experts et pour explorer la possibilité de modifier le Régime. Ce qui permettra le versement de prestations variables selon le modèle d'un FRV, si la loi le permet, et la mise en place des systèmes nécessaires à son administration, le cas échéant.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé des sessions de formation à l'intention des membres du Comité de retraite le 13 juin 2014, à Québec, et le 3 octobre 2014, à Montréal. Ces sessions de formation ont porté essentiellement sur les thèmes suivants :

- les véhicules de décaissement;
- la fraude selon l'Autorité des marchés financiers;
- le rôle et les responsabilités du gardien des valeurs – Fiducie Desjardins;
- le secteur énergétique et les stratégies de placement de Letko Brosseau dans ce secteur.

Le bilan de ces formations a permis de constater encore une fois la satisfaction des membres du Comité de retraite quant à la pertinence des sujets abordés et la qualité des présentations.

Comme chaque année, les membres du Comité de retraite ont été invités à prendre part à certains colloques et formations portant sur la retraite ou sur des sujets connexes. À cet égard, mentionnons les formations offertes par la RRQ, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux et le Cercle finance du Québec.

Rappelons que l'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui oblige le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités, et ce, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Information aux participants

En plus du communiqué transmis aux participants lors du changement de fournisseur du système d'administration du RRCCUQ, la Direction du Régime a procédé à la mise à jour annuelle du communiqué intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? ». Ce communiqué a pour but de faire connaître le Régime et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

La préparation et la diffusion de communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir la meilleure information possible aux chargés de cours. Les membres du Comité de retraite sont d'ailleurs invités à transmettre au Comité de retraite les sujets qu'ils souhaitent voir aborder dans les prochains communiqués.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : http://www.uquebec.ca/rcc/documents_information.php.

Assemblée annuelle

Encore cette année, le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à l'UQAM, l'UQTR et l'UQAC, ont attiré de nombreux chargés de cours et les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience, dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. À signaler que cette assemblée par vidéoconférence a été tenue conjointement avec l'assemblée tenue à l'UQAM. Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées.

Assurance responsabilité des fiduciaires

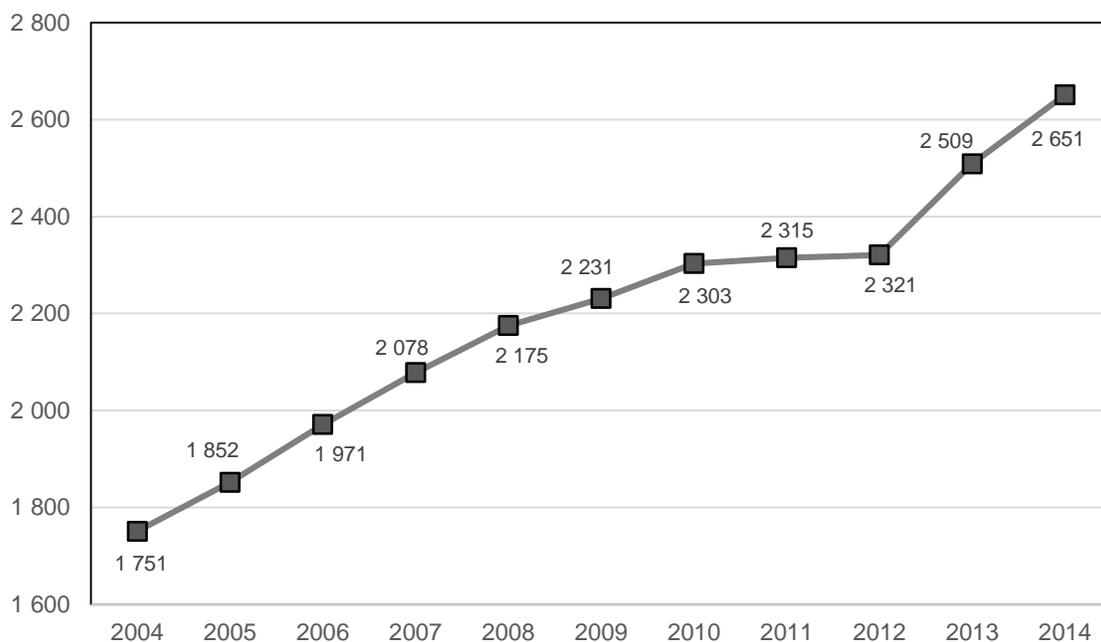
Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, selon les mêmes conditions, garanties, limites et franchises que celles de l'année précédente. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leur tâche, avec des coûts similaires à ceux de l'exercice précédent.

Évolution de la participation

Au cours de 2014, 244 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime, comparativement à 305, en 2013. Rappelons que 2013 a été marquée par la mise en application des nouveaux critères d'admissibilité au Régime, ce qui explique le nombre élevé d'adhésions enregistrées.

L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 142, en raison des 102 départs au cours de 2014. Le nombre total de participants est ainsi passé à 2 651, en 2014, comparativement à 2 509, en 2013, ce qui représente une augmentation de 5,7 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance de 51,4 % du nombre de participants de 2004 à 2014.

Graphique 1
Évolution du nombre de participants



Le tableau 1 présente la répartition des adhésions, selon le sexe et l'établissement. Encore cette année, plus d'hommes que de femmes ont adhéré au Régime, et comme par les années précédentes, l'UQAM compte la plus forte augmentation.

Tableau 1 Répartition des nouvelles adhésions, selon le sexe et l'établissement			
	Femmes	Hommes	Total
UQAM	35	55	90
UQTR	33	23	56
UQAC	4	8	12
UQAR	15	12	27
UQO	23	12	35
UQAT	2	1	3
ENAP	0	2	2
ETS	6	13	19
Total	118	126	244

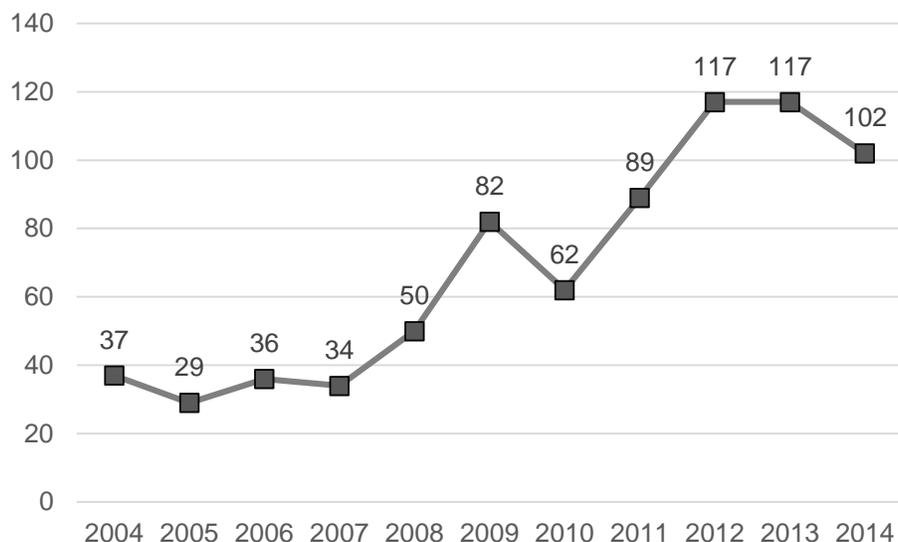
Le tableau 2 présente la répartition des départs en 2014 selon le sexe et l'établissement. On remarque que 102 participants ont quitté le Régime au cours de 2014, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès du participant.

Tableau 2 Répartition des départs, selon le sexe et l'établissement			
	Femmes	Hommes	Total
UQAM	24	30	54
UQTR	6	11	17
UQAC	4	3	7
UQAR	4	4	8
UQO	5	5	10
UQAT	1	1	2
ENAP	1	1	2
ETS	0	2	2
Total	45	57	102

Le graphique 2 montre l'évolution des départs de 2004 à 2014. On peut constater que le nombre de départs en 2014 est inférieur à celui de 2013, année au cours de laquelle 117 participants avaient quitté le Régime.

Graphique 2
Évolution du nombre de départs (2004-2014)



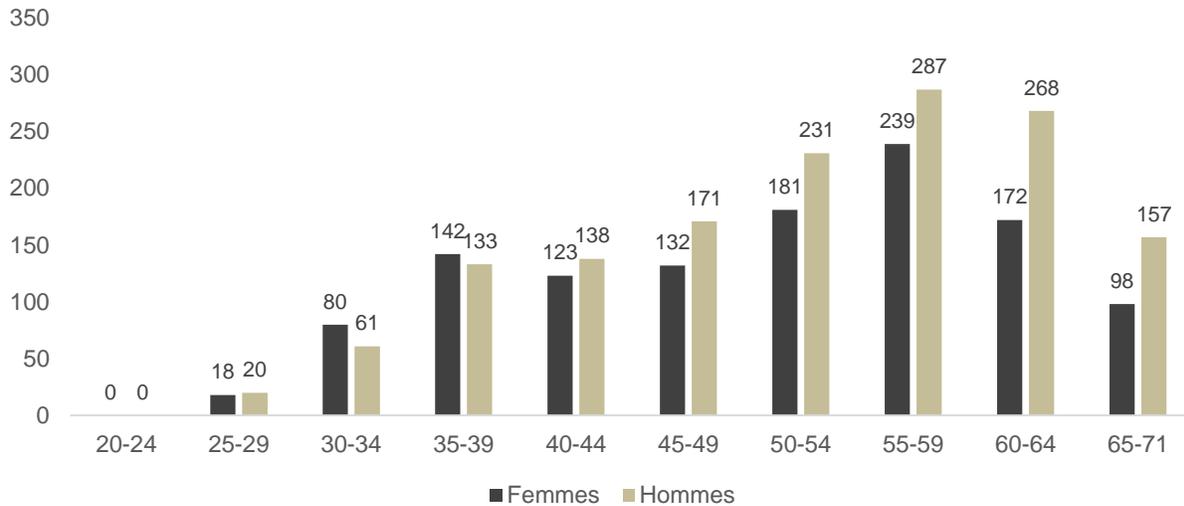
Le tableau 3 illustre l'augmentation de l'âge moyen au cours de la dernière décennie. Après l'atteinte d'un sommet en 2012, nous constatons pour une deuxième année consécutive une légère baisse de l'âge moyen laissant présager une inversion de cette tendance. L'âge moyen est ainsi passé de 51,8 ans en 2013 à 51,7 ans en 2014. L'importante augmentation du nombre des nouveaux participants en 2014 continue à apporter un vent de rajeunissement, ce qui a permis de réduire l'âge moyen de 0,1 année.

Tableau 3 Évolution de l'âge moyen	
31 décembre 2004	49,7 années
31 décembre 2005	50,2 années
31 décembre 2006	50,5 années
31 décembre 2007	50,8 années
31 décembre 2008	51,3 années
31 décembre 2009	51,5 années
31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années

Entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2014, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de deux années. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 46,1 % de tous les participants au Régime. Ainsi, près d'un participant sur deux est en mesure de se prévaloir de son droit à la retraite.

La répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge et le sexe, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve, encore cette année, dans les trois groupes suivants : les 50-54 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans.

Graphique 3
Répartition du nombre de participants
selon le groupe d'âge et le sexe - Année 2014



Le tableau 4 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2004 à 2014. Durant cette période, la participation est passée de 1 751 à 2 651, soit une augmentation de 51,4 %.

L'ÉTS, avec une augmentation de sa participation au Régime de 192,7 % au cours des dix dernières années, avec 106 chargés de cours, est l'établissement qui a connu la plus forte croissance au sein du réseau. Toutefois, en termes absolus, et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements, avec une augmentation de 260 participants lors de la même période.

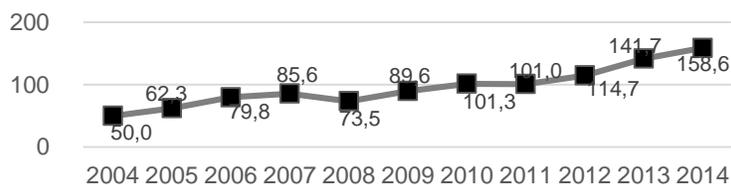
Tableau 4
Évolution de la participation par établissement

2004-2014											
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
UQAM	883	916	989	1 034	1 071	1 088	1 084	1 064	1 031	1 107	1 143
UQTR	298	307	316	338	345	349	361	355	357	389	428
UQAC	145	153	160	172	180	188	203	205	217	227	232
UQAR	131	135	144	147	162	165	172	184	195	209	228
UQO	171	190	197	212	232	241	262	271	277	307	332
UQAT	52	57	62	70	75	79	83	85	86	91	92
ENAP	16	20	22	23	24	26	31	36	37	35	35
ÉTS	55	74	81	82	86	95	107	115	121	144	161
Total	1 751	1 852	1 971	2 078	2 175	2 231	2 303	2 315	2 321	2 509	2 651

Situation financière du Régime

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2014, est de 11,9 % supérieur à celui du 31 décembre 2013. Ceci est principalement dû aux bons rendements et à l'apport significatif d'entrées de fonds provenant des cotisations. Comme nous le verrons à la rubrique « PLACEMENT », les rendements avant frais sont de 10,9 % en 2014, comparativement à 21,7 % en 2013. L'actif net avait enregistré une croissance de 23,5 % en 2013 et également une croissance de 13,6 % en 2012. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net.

Graphique 4
Évolution de l'actif net (en millions de dollars)
2004-2014

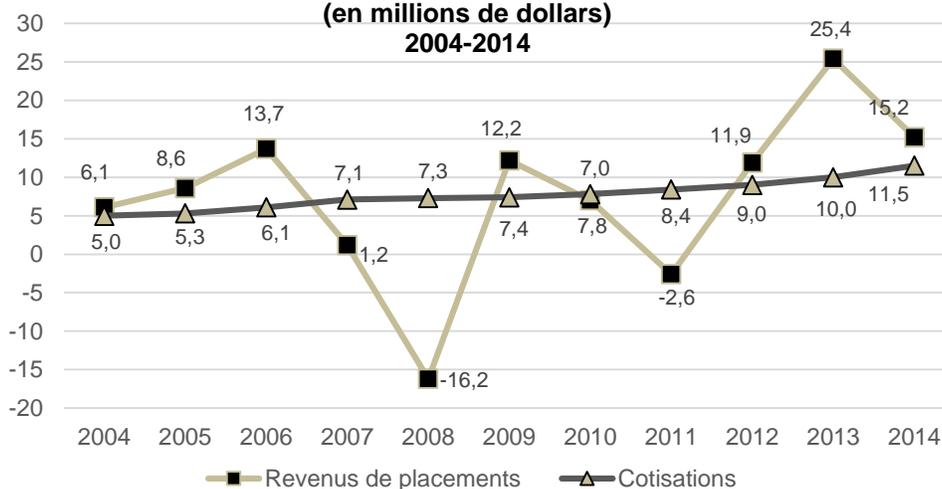


Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2014 s'explique, d'une part, par des cotisations de 10 893 642 \$ (supérieures de 1 104 130 \$ par rapport à celles de 2013) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 277 194 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 306 952 \$. À ces sommes, s'ajoutent des revenus nets de placement de 15 206 717 \$, dont 10 890 083 \$ provenant de la variation de la juste valeur des placements.

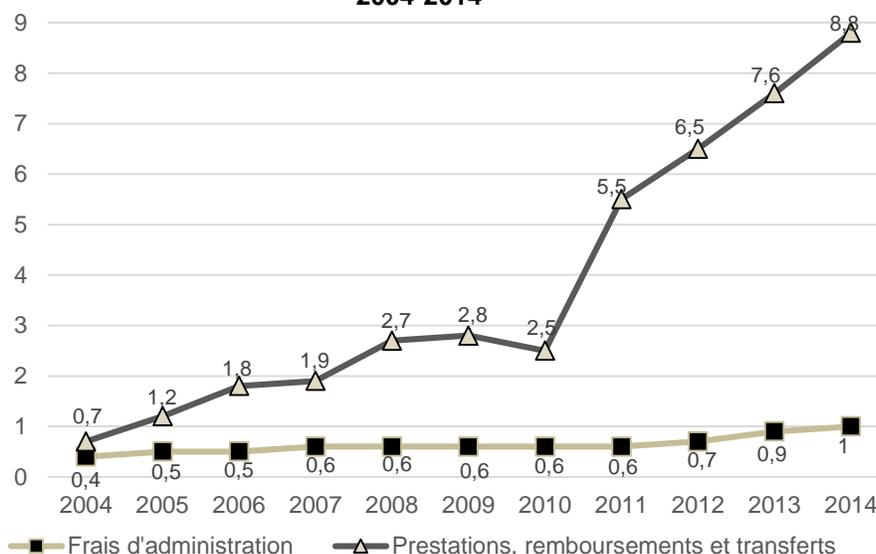
Au cours de 2014, et comme pour 2013, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Les rendements positifs se sont traduits par des revenus de placement à la hausse dont les effets ont été d'augmenter les actifs du Régime. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus dans le temps.

Graphique 5
Composantes de l'augmentation de l'actif net
(en millions de dollars)
2004-2014



Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs viennent toutefois réduire l'actif. Au cours de 2014, 8 784 673 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent des frais administratifs de 996 524 \$. On observe qu'en 2014 les prestations versées et les transferts aux participants ont continué de progresser d'une façon importante. En regard des effets appréhendés du vieillissement et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière des sommes versées en prestations et transferts, telle qu'observée au graphique 6, demeure d'actualité et nécessite un suivi périodique du Comité de retraite.

Graphique 6
Composantes de la diminution de l'actif
(en millions de dollars)
2004-2014



Les frais administratifs

En termes absolus, la majorité des frais administratifs est liée à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais du fiduciaire et des gestionnaires sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement augmenté, en raison, notamment, de la rémunération du membre externe au Comité de placement qui a été désigné à la fin de 2013. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est toutefois demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec l'UQ. À noter que les dépenses en salaires incluent une partie de la rémunération du président du Comité de retraite. Elles incluent aussi la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

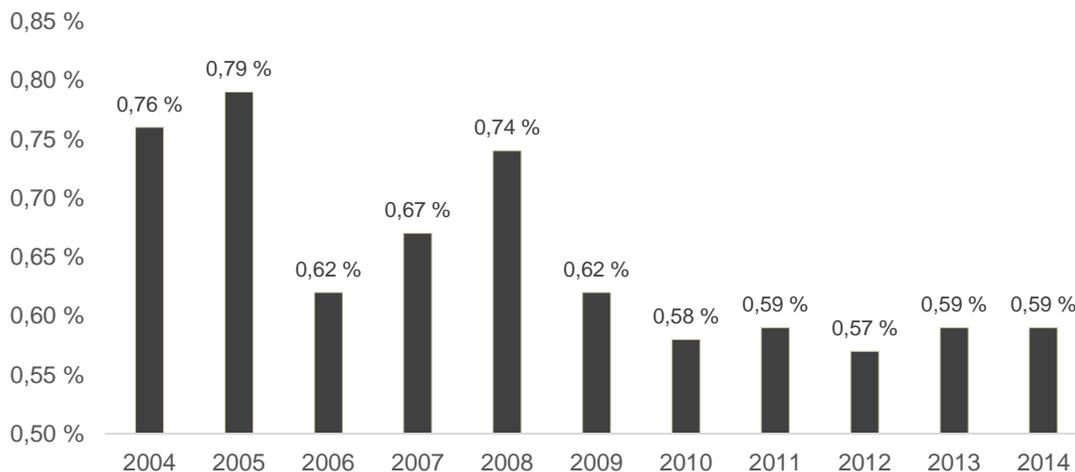
Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont, pour leur part, connu une diminution, et ce, malgré l'augmentation des frais occasionnés par la tenue de rencontres supplémentaires du Comité exécutif (principalement pour le suivi de l'implantation du nouveau système d'administration). Cela s'explique en partie par la diminution des frais alloués en 2014 à la formation des membres du Comité de retraite et des employés de la Direction. À noter que des frais ont été encourus pour le renouvellement d'une partie du matériel informatique de la Direction du Régime, conformément au protocole d'entente avec l'UQ.

En ce qui concerne l'assurance responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 9 637 \$ en 2014, un coût comparable à celui de 2013. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont aussi en hausse comparativement à 2013, en conséquence de l'important accroissement des actifs sous gestion.

Des honoraires de 65 375 \$ ont été facturés relativement aux travaux d'implantation du système d'administration par Aon Hewitt. Ce montant a été partagé entre Aon Hewitt et le Centre des services communs de l'UQ pour les travaux supplémentaires occasionnés par les transferts des données et le changement des structures des interfaces informatiques. Il importe de noter que les coûts réels d'implantation ont été inférieurs au budget prévu et que le nouveau système d'administration procurera des économies annuelles récurrentes comparativement à l'ancien.

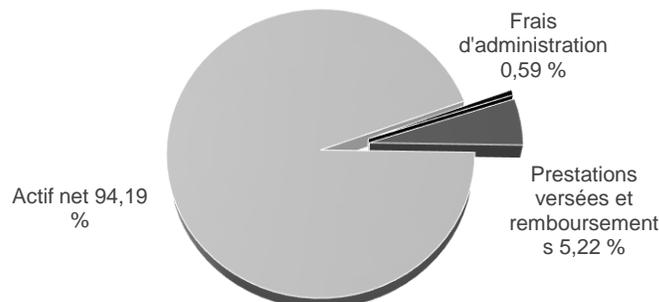
Le graphique 7 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,8 % de l'actif total depuis 2004. Les frais administratifs sont semblables à ceux de 2013, soit 0,59 %, malgré les dépenses occasionnées par l'implantation du nouveau système d'administration.

Graphique 7
Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif
(avant déduction des frais administratifs et des transferts) 2004-2014



Le graphique 8 a été préparé afin de permettre aux participants de mieux visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. Il est à noter que les prestations et remboursements (5,22 %) sont en légère hausse par rapport à 2013 (5,04 %). L'actif net disponible pour les services de prestations est de 94,19 %, en légère baisse comparativement à 2013 (94,37 %). Quant aux frais administratifs (0,59 %), ils sont identiques à ceux de l'année précédente.

Graphique 8
Ventilation de l'actif total au 31 décembre 2014



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à cinq reprises en 2014, afin de faire cheminer les principaux dossiers qui sont détaillés ci-dessous.

Politique de placement

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, est présentée aux tableaux 5 et 6.

Tableau 5 Répartition des actifs du fonds régulier			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	25 %	55 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	35 %	50 %

Tableau 6 Répartition des actifs du fonds conservateur			
Groupes d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	75 %	80 %	100 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	0 %	20 %	25 %

Les tableaux 7 et 8 présentent les directives de placement du fonds régulier qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital. Les rendements et les choix de placement que vous retrouverez dans ce rapport sont donc le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

Tableau 7 Fonds régulier du Régime Directives de placement pour Letko Brosseau			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	45 %	60 %
Titres de participation :	25 %	50 %	65 %
- Actions canadiennes	5 %	22,5 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	27,5 %	40 %

Tableau 8 Fonds régulier du Régime Directives de placement pour Fiera Capital			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes:	10 %	30 %	60 %
- Gestion active	3 %	9 %	18 %
- Gestion tactique	7 %	21 %	42 %
Titres de participation :	25 %	65 %	75 %
- Actions canadiennes «Core»	5 %	15 %	50 %
- Actions mondiales	10 %	50 %	60 %

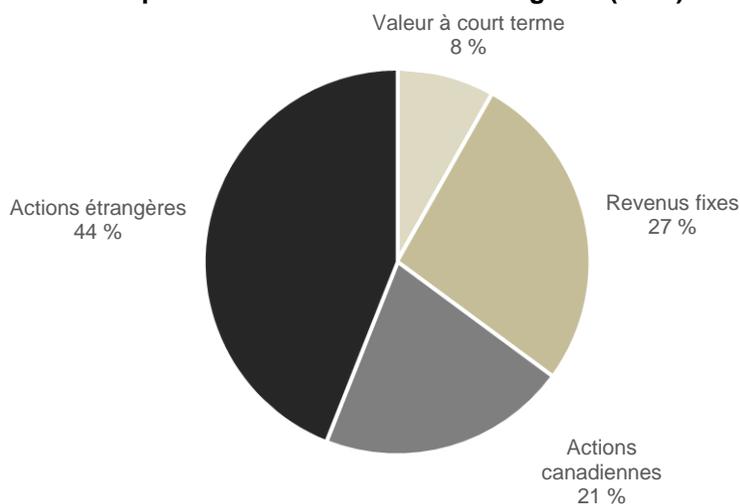
Après analyse de l'impact d'une éventuelle augmentation des taux d'intérêt sur la variation de la juste valeur marchande des titres de revenu fixe, titres qui composent le portefeuille obligataire de Fiera Capital, il a été décidé de réduire à 30 % les investissements dans la stratégie active et d'augmenter à 70 % la proportion de la stratégie tactique. Cette décision donnant à Fiera Capital une plus grande souplesse au niveau de la gestion de la durée des obligations. La modification est entrée en vigueur depuis novembre 2014.

Soulignons que la durée du portefeuille de revenu fixe de Letko Brosseau, étant très courte par rapport à l'indice, elle n'a pas été abordée par ces analyses, puisque ce portefeuille est moins exposé à ce risque.

Le Comité de retraite continuera de suivre de près ce risque qui concerne la protection du capital. D'autres changements pourraient être apportés si le contexte économique le justifiait.

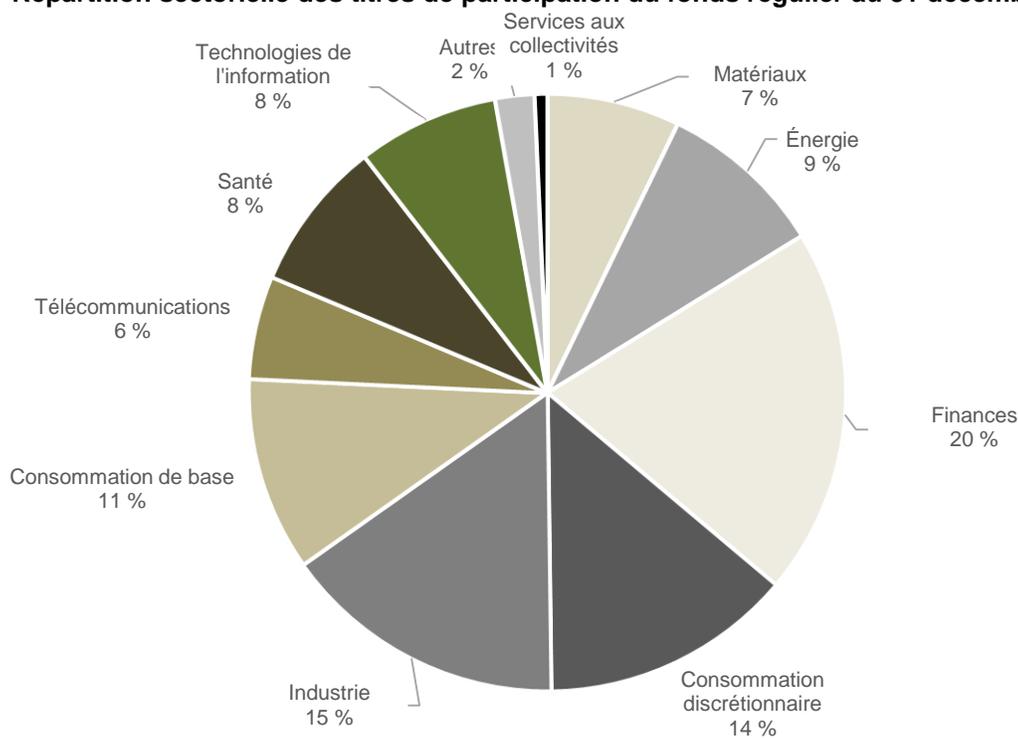
Le graphique 9 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2014.

Graphique 9
Répartition des actifs du fonds régulier (2014)



Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité au 31 décembre 2014.

Graphique 10
Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2014



Politique de droit de vote

Le Comité de placement a continué l'exercice de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement. Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire Letko Brosseau qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte.

Parallèlement, et en suivi de la politique de droit de vote, une analyse comparative a été réalisée entre les votes exprimés par procuration au nom du Régime par Letko Brosseau et ceux du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers), de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) et du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

L'analyse des votes, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, montre des taux de concordance de 86,2 % entre Letko Brosseau et Teachers, de 82,3 % entre Letko Brosseau et la CDP et de 53,7 % entre Letko Brosseau et le RRUQ. Ces taux élevés de concordance satisfont le Comité de retraite quant à la politique du gestionnaire en matière de droit de vote et ne nécessitent pas l'engagement de frais supplémentaires pour gérer autrement les droits de vote du Régime.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Comité de retraite ont approuvé la recommandation du Comité de placement à l'effet de continuer à suivre la ligne de conduite qui a été adoptée, soit :

- procéder à cet exercice comparatif tous les deux ans;
- continuer à déléguer au gestionnaire l'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus à la caisse du Régime. Le gestionnaire devant s'acquitter de cette responsabilité dans les intérêts du compte;
- continuer l'exercice de reddition de compte, qui consiste à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes pour certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Pour les actifs investis dans les titres de participation avec Fiera Capital, ceux-ci sont investis dans les fonds communs d'actions de ce gestionnaire. Les droits afférents à ces titres appartiennent donc à ce gestionnaire et non au Régime.

Rendement du Régime et performance des gestionnaires

L'économie mondiale est en expansion. Elle est tirée selon Letko Brosseau par l'amélioration des conditions aux États-Unis, et ce, en dépit la morosité de l'activité en Europe et au Japon et de la faiblesse de certains marchés émergents. Malgré la baisse des actions liées aux produits de base, le S&P 500 a franchi un sommet historique en décembre 2014 et les actions américaines ont dégagé un rendement global de 24,2 % sur l'année (en dollars canadiens). Dans le reste du monde, les rendements boursiers ont été variés : S&P/TSX (10,5 %); DAX (-1,5 %); CAC-40 (-1,7 %); FTSE-100 (3,8 %); Nikkei (4,4 %). L'indice MSCI Marchés émergents a gagné 7 % et l'indice MSCI Monde des pays développés a progressé de 15,5 %, bénéficiant de la vigueur des marchés américains.

Dans ce contexte économique, le fonds régulier a enregistré un rendement brut de 10,9 % en 2014. Bien qu'il soit inférieur à celui réalisé en 2013 (21,7 %), qui était une année exceptionnelle, ce rendement a permis à la caisse du Régime de continuer à croître et d'atteindre un nouveau sommet quant à l'actif sous gestion. Rappelons que l'application des stratégies de placement arrêtées par le Comité de retraite vise à avoir une diversification judicieuse entre les classes d'actifs et entre les deux gestionnaires. La complémentarité des deux gestionnaires a donc eu comme résultat de donner un rendement positif et de dégager une légère valeur ajoutée de 0,1 %, qui sera analysée dans les prochaines sections.

Quant aux comparaisons par rapport aux univers de performance de référence, les rendements de Fiera Capital sont supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaire conseils Morneau Shepell (médiane : 10,8 %) et Normandin Beaudry (médiane : 11,3 %). Pour Letko Brosseau, 2014 a été une année relativement difficile et ses rendements sont inférieurs à ces univers. Toutefois, sur des horizons de moyen et long terme, ce gestionnaire enregistre des performances supérieures aux médianes.

Les tableaux 9 et 10 présentent la performance des gestionnaires Letko Brosseau et Fiera Capital au niveau de la valeur ajoutée par classes d'actifs, selon la revue annuelle réalisée par Normandin Beaudry sur les performances des gestionnaires de placement au Canada en 2014.

Tableau 9 Évaluation de la performance de Letko Brosseau selon la revue de Normandin Beaudry de 2014			
Classe d'actifs	1 an	4 ans	10 ans
Obligations	4 ^e quartile	4 ^e quartile	4 ^e quartile
Actions canadiennes	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
Actions étrangères	4 ^e quartile	3 ^e quartile	2 ^e quartile

Tableau 10 Évaluation de la performance de Fiera Capital selon la revue de Normandin Beaudry de 2014			
Classe d'actifs	1 an	4 ans	10 ans
Obligations - Active	3 ^e quartile	2 ^e quartile	1 ^{er} quartile
Obligations - Tactique	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
Actions canadiennes	2 ^e quartile	3 ^e quartile	2 ^e quartile
Actions étrangères	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	ND

Il importe de rappeler que les données sur les rendements de Letko Brosseau et Fiera Capital, contenues dans cette revue des gestionnaires de placement, concernent les moyennes des performances des portefeuilles de ces gestionnaires et sont légèrement différentes des performances du portefeuille du Régime.

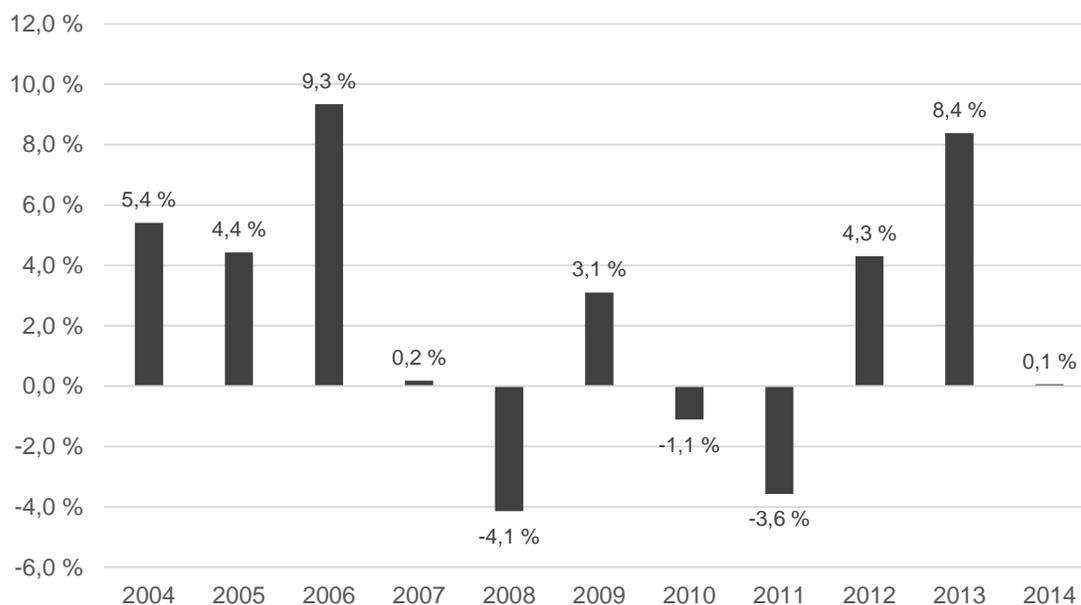
Le tableau 11 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement et d'apprécier la valeur ajoutée par les deux gestionnaires pour 2014 ainsi que depuis 1992. On y constate que, tant au cours de la dernière année (gestionnaires : 10,9 %; portefeuille de référence : 10,8 %), que depuis février 1992 (gestionnaires : 9,5 %; portefeuille de référence : 7,4 %), les gestionnaires (T.A.L, Letko Brosseau et Fiera Capital) ont obtenu un rendement supérieur à celui de la politique de placement, démontrant à nouveau que le choix des gestionnaires retenu par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné durant cette période de meilleurs résultats qu'une gestion passive et indicielle.

Tableau 11 Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement		
	2014	1992* à 2014
Rendement du fonds régulier	10,9 %	9,5 %
Rendement de la politique de placement	10,8 %	7,4 %
Plus valeur ajoutée (retranchée)	0,1 %	2,1 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	1,5 %	1,8 %
Rendement réel de la caisse	9,4 %	7,7 %

* À compter du 29 février 1992

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 11
Écart de rendement entre la performance des gestionnaires
et le portefeuille cible (en %)



On constate la faible valeur ajoutée en 2014 (0,1 %) par rapport à la politique de placement. Ceci s'explique par les performances négatives enregistrées par Letko Brosseau sur les obligations et sur les actions étrangères. Ces performances ont cependant été comblées par les rendements positifs de Fiera Capital sur toutes les classes d'actifs.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 12. Les cibles sont documentées dans les tableaux 7 et 8.

Tableau 12				
Indicateurs de performance pour 2014				
	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	1,0 %	2,0 %	2,8 %	1,3 %
Obligations	8,8 %	6,1 %	4,9 %	9,0 %
Actions canadiennes	10,6 %	14,0 %	14,4 %	12,3 %
Actions étrangères	14,5 %	13,4 %	10,5 %	16,6 %
Rendement du portefeuille		10,9 %	9,2 %	13,8 %
Rendement du marché		10,8 %	10,4 %	11,6 %
Valeur ajoutée (retranchée)		0,1 %	-1,2 %	2,2 %

En 2014, ce sont majoritairement les placements dans les actions canadiennes qui ont contribué à la valeur ajoutée. La performance détaillée pour chacun des gestionnaires est disponible dans la section suivante.

Letko Brosseau

Le tableau 12 illustre la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices du marché.

Après une année 2013 exceptionnelle au niveau de la valeur ajoutée (12,0 %), Letko Brosseau a généré en 2014 une valeur retranchée (1,2 %). La stratégie de la dernière année affiche ainsi un rendement de 9,2 % par rapport à un rendement de 10,3 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 3,6 % pour un rendement annuel moyen de 9,4 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

À noter que les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau à la fin de 2014 s'élevaient à 96 052 453 \$, soit 62,5 % de ce fonds.

La performance de Letko Brosseau en 2014 s'explique par les éléments suivants :

- pour les obligations, avec une structure de gestion différente à celle de l'indice, le gestionnaire continue à préconiser un positionnement défensif. Cette structure est basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 2,9 années et 7,4 années), qui est responsable de la totalité de la valeur retranchée de 2014, puisque les taux d'intérêt n'ont pas augmenté comme le prévoyait le gestionnaire. Elle est basée également sur une allocation qui favorise la surpondération des obligations provinciales et municipales et la sous-pondération des obligations corporatives et fédérales;
- pour les actions canadiennes, la répartition sectorielle explique en grande partie la valeur ajoutée enregistrée sur cette classe d'actifs (7,9 %), notamment avec la sous-pondération du secteur de l'énergie et la surpondération en consommation discrétionnaire;
- pour les actions étrangères, la valeur retranchée de 4 % provient de la répartition géographique du gestionnaire, consistant à surpondérer les actions européennes et à sous-pondérer les actions américaines. La sélection de certains titres, comme Airbus et BNP Paribas, n'a pas non plus été profitable en termes de plus-value en 2014. De même, la non détention d'actions de la compagnie Apple — qui a connu une année 2014 très positive, ce qui a contribué d'ailleurs en bonne partie à la croissance de l'indice — n'a pas été avantageuse;
- l'allocation des actifs, avec la surpondération des actions au détriment des obligations, était un facteur positif en 2014.

Fiera Capital

Le tableau 12 montre également une comparaison de la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices du marché.

Pour la deuxième année de son mandat, Fiera Capital a généré une valeur ajoutée (2,2 %). Ainsi en 2014, la stratégie enregistre un rendement de 13,8 % par rapport à un rendement de 11,6 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,2 % pour un rendement annuel moyen de 16,7 %, soit un niveau conforme aux attentes fixées par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital à la fin de 2014 s'élèvent à 57 668 100 \$, soit 37,5 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2014 s'explique par les éléments suivants :

- au niveau des titres à revenu fixe, la performance est légèrement supérieure à celle du FTSE TMX Univers obligataire (respectivement 9 % et 8,8 %) expliquée par la valeur ajoutée de la stratégie tactique. L'autre stratégie choisie, soit la stratégie active, est indicielle dans une large mesure;
- pour les actions canadiennes, la stratégie choisie a une approche fondamentale ascendante de style «Core». Cette stratégie a procuré une valeur ajoutée de 1,7 %, qui provient essentiellement de la sélection de titres comme Alimentation Couche-Tard et Brookfield Asset Mgt;
- pour les actions mondiales, la stratégie choisie s'appuie sur une approche fondamentale qui identifie des entreprises d'excellentes qualités ayant des évaluations attrayantes et un potentiel de croissance supérieur. Cette stratégie a ajouté 2,2 % par rapport au MSCI monde, et a procuré un rendement de 16,6 %. La contribution provient principalement de la stratégie du gestionnaire consistant à surpondérer le secteur de la consommation discrétionnaire et à éviter le secteur de l'énergie. Elle résulte également de la sélection de titres comme Becton Dickinson et Moodys Corp.

HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS RÉGULIER

Le tableau 13 permet de comparer les rendements du fonds régulier à ceux du portefeuille cible, et ce, pour les 23 dernières années, se terminant au 31 décembre 2014.

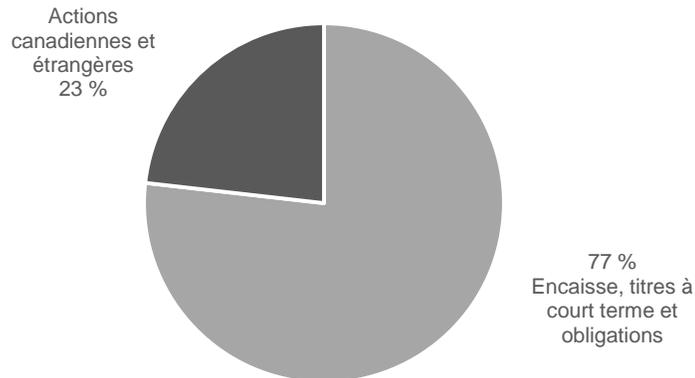
Tableau 13			
Historique du rendement annuel du fonds régulier			
Année	Rendements du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
1995	15,1 %	4,7 %	0,4 %
1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
2002	2,2 %	-4,8 %	7,0 %
2003	21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004	14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005	16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006	21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007	1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008	-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009	16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010	7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %

De 1991 à avril 2002	Gestion du portefeuille du Régime par T.A.L.
De mai 2002 à 2012	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau
Depuis 2013	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau et Fiera Capital

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 12 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2014.

Graphique 12
Répartition des actifs du fonds conservateur
au 31 décembre 2014



Les cibles prévues selon la politique de placement sont :
Encaisse, titres à court terme et obligations
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères

	80 %
	20 %
Total	100 %

Rappelons que le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux chargés de cours participants à l'approche de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, la politique de placement retenue pour ce fonds a comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

Le tableau 14 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur retranchée réalisée en 2014.

Tableau 14 Fonds conservateur Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement		
	2014	2009* à 2014
Rendement du gestionnaire	5,5 %	6,3%
Rendement de la politique	9,7 %	7,0%
Valeur ajoutée	-4,2 %	-0,7%
IPC	1,5 %	1,7%
Rendement réel de la caisse	4,0 %	4,6%

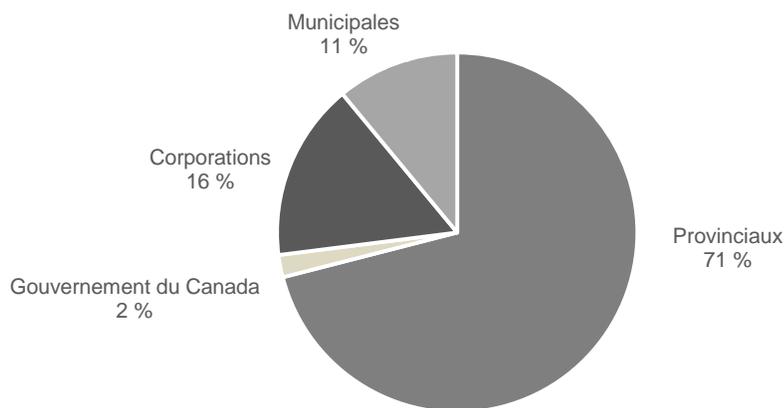
* À compter du 31 mai 2009

Le rendement du fonds conservateur est de 5,5 % en 2014, avec une forte valeur retranchée de 4,2 % par rapport au portefeuille de référence. Cette valeur retranchée s'explique en grande partie par les stratégies du gestionnaire qui consiste à :

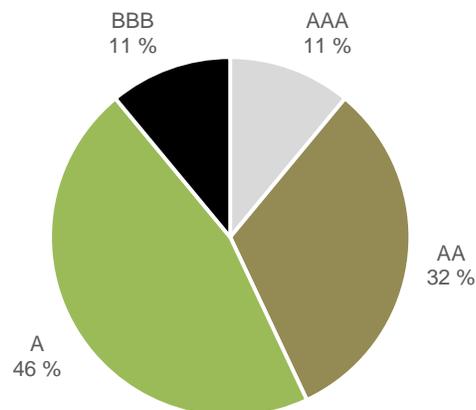
- investir dans un portefeuille obligataire avec une durée très courte par rapport à l'indice; contrairement à 2013, cette stratégie n'a pas été bénéfique dû au fait que les taux d'intérêt n'ont pas augmenté en 2014;
- surpondérer les actions investies en Europe et sous-pondérer les actions américaines, comparativement à l'indice qui n'était pas une stratégie avantageuse en 2014, compte tenu des performances de ces deux marchés.

Les graphiques 13 et 14 rappellent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

Graphique 13
Fonds conservateur
Distribution du revenu fixe (2014)



Graphique 14
Fonds conservateur
Cote de risques des obligations (2014)



Perspective 2015

2015 permettra au Comité de retraite et à la Direction du Régime de finaliser les projets amorcés en 2014 et d'entamer de nouveaux dossiers.

Parmi ces dossiers, mentionnons l'appropriation du nouveau système d'administration du Régime, PenProPlus, et la mise en ligne du nouveau portail sécurisé qui permettra aux participants de consulter leur compte. Certaines procédures administratives seront révisées pour tenir compte de ces derniers changements.

Pour le Règlement du Régime, une modification sera apportée pour permettre aux participants non actifs de verser des cotisations volontaires. Il sera également révisé pour voir s'il y a lieu d'apporter d'autres modifications.

L'évaluation du mandat du gestionnaire Letko Brosseau et un rapport final résumant les conclusions de l'évaluation seront déposés au Comité de retraite.

Enfin, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés au cours de 2015.

Membres du Comité au 31 décembre 2014

UQAM



Mme Marie Bouvier
Chargée de cours
bouvier.marie@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



Mme Jacynthe Drolet*
Directrice
Service des ressources humaines
drolet.jacynthe@uqam.ca
Représentante de l'employeur

UQTR



M. Léo Marcotte**
Président
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Directeur
Service de de la gestion des
personnels
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UQAC



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Pilote
Doyen des affaires départementales
eric_pilote@uqac.ca
Représentant de l'employeur

UQAR



Mme Micheline Anne Montreuil**
Chargée de cours
micheline@micheline.ca
Représentante des chargés de cours



M. Simon Corriveau**
Vice-Président
Directeur
Services à la communauté
universitaire au campus de Lévis
simon_corriveau@uqar.ca
Représentant de l'employeur

UQO



M. Gilles Pelletier
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



M. Mario Auclair**
Directeur
Service des ressources humaines
mario.auclair@uqo.ca
Représentant de l'employeur

UQAT



M. Claude Bédard
Chargé de cours
labero@tlb.sympatico.ca
Représentant des chargés de cours



M. Ghislain Girard
Directeur des Finances et des
approvisionnements
ghislain.girard@uqat.ca
Représentant de l'employeur

ENAP



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claudepaulhus@videotron.ca
Représentant des chargés de cours



Mme Lyne Drapeau
Directrice
Service des ressources
humaines
lyne.drapeau@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉTS



Mme Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



M. Claude Marchand
Directeur
Service des ressources
humaines
claudemarchand@etsmtl.ca
Représentant de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS



Mme Thérèse Lafrance
lafrance.therese@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS - RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay
Directeur du Régime
rrccuq@uquebec.ca



Mme Josée Boutet
Agente d'administration
rrccuq@uquebec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement

** Membre du Comité exécutif

En 2014, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de ses membres de 80 %.

**EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2014**

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2014

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2014, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 20 mars 2015

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2014

2013

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	5 502 017 \$	4 305 309 \$
Obligations	29 873 270	26 793 997
Fonds communs	62 730 680	54 381 269
Actions canadiennes	22 052 097	21 736 544
Actions étrangères	34 523 113	32 953 369
Sociétés en commandite	314 398	-
	154 995 575	140 170 488

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	437 547	389 484
Cotisations à recevoir des participants	437 547	389 484
Cotisations volontaires et transferts	80 914	15 713
Revenus de placements	284 555	290 070
Taxes à la consommation	36 715	18 137
Autres (note 7)	32 132	23 343
	1 309 410	1 126 231

ENCAISSE

2 955 544 **1 367 407**

159 260 529 **142 664 126**

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)

207 189 161 861

PRESTATIONS À PAYER

486 561 838 794

693 750 1 000 655

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

158 566 779 \$ **141 663 471 \$**

Pour le comité de retraite :

_____, administrateur

_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2014

2013

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	5 446 821 \$	4 894 756 \$
Cotisations des participants		
Régulières	5 446 821	4 894 756
Volontaires	306 952	191 092
Transferts provenant d'autres régimes	277 194	52 698

11 477 788 10 033 302

Revenus de placements

Intérêts	1 022 831	978 014
Dividendes	2 212 316	1 493 215
Fonds communs de placements	1 081 487	864 394

4 316 634 3 335 623

Variations des justes valeurs des placements (note 6)

10 890 083 22 030 531

26 684 505 35 399 456

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	86 677	84 105
Assurances fiduciaires	9 637	9 348
Auditeur	7 757	6 602
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	20 529	20 913
Frais d'enregistrement	24 904	22 706
Fiduciaire et soutien administratif	267 782	269 457
Gestionnaires de placements	513 863	478 503
Changement de système informatique	65 375	-

996 524 891 634

Prestations versées

Cessations d'emploi	463 860	337 462
Décès	535 168	129 202
Retraites	7 221 969	6 308 552

8 220 997 6 775 216

Transferts vers d'autres régimes

563 676 789 807

9 781 197 8 456 657

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

16 903 308 26 942 799

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

141 663 471 114 720 672

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

158 566 779 \$ 141 663 471 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément au paragraphe 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions et les sociétés en commandite, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations du promoteur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants au promoteur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2014	2013
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	1 148 675 \$	-
Billets provinciaux	1 522 857	1 787 652
Bons du Trésor	2 830 485	1 773 137
Certificats de dépôts	-	744 520
	5 502 017	4 305 309
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	2 915 232	2 108 333
Provinciales	20 405 086	19 318 884
Municipales	1 141 173	1 097 459
Corporatives	5 411 779	4 269 321
	29 873 270	26 793 997
Fonds communs		
Marché monétaire	5 588 381	4 766 842
Obligations	13 508 761	13 258 753
Actions*	43 633 538	36 355 674
	62 730 680	54 381 269
À reporter	98 105 967 \$	85 480 575 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

3. PLACEMENTS (suite)

	2014	2013
Reporté	98 105 967 \$	85 480 575 \$
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 654 475	2 662 060
Industrie	3 039 477	2 606 689
Télécommunications	1 987 418	2 411 198
Consommation discrétionnaire	5 671 404	4 622 549
Biens de consommation de base	666 582	979 368
Énergie	3 614 003	3 824 319
Finance	3 830 309	3 699 190
Technologie de l'information	588 429	584 735
Services aux collectivités	-	346 436
	22 052 097	21 736 544
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	1 188 389	1 531 826
Australie	602 125	703 369
Brésil	145 528	133 119
Danemark	1 014 309	1 005 814
Espagne	273 589	283 419
États-Unis	18 404 601	15 151 831
Finlande	170 140	126 118
France	3 921 405	3 735 511
Îles Cayman	348 346	269 394
Irlande	223 427	369 104
Japon	2 449 580	2 211 404
Pays-Bas	3 681 480	3 907 460
Royaume-Uni	1 595 634	2 819 493
Suède	197 925	183 560
Suisse	306 635	521 947
	34 523 113	32 953 369
Sociétés en commandite	314 398	-
	154 995 575 \$	140 170 488 \$

* Au 31 décembre 2014, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 77 % (2013 - 75 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	4 353 342 \$	1 148 675 \$	5 502 017 \$
Obligations	25 349 170	4 524 100	29 873 270
Fonds communs	-	62 730 680	62 730 680
Actions	56 575 210	-	56 575 210
Sociétés en commandite	314 398	-	314 398
	86 592 120 \$	68 403 455 \$	154 995 575 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2014	2013
AAA	15 %	11 %
AA	32	31
A	48	52
BBB	5	6
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Letko Brosseau)

	2014	2013
AAA	11 %	16 %
AA	32	29
A	46	44
BBB	11	11
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2014	2013
AAA	24 %	33 %
AA	24	28
A	34	25
BBB	5	5
Non cotées*	13	9
	100 %	100 %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Au 31 décembre 2014, l'échéance des obligations, excluant les sous-jacents des fonds communs, du fonds régulier est la suivante :

	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	23 358 544 \$	6 409 650 \$	105 076 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2014, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 866 325 \$ (2013 - 964 584 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 23 % (2013 - 24 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2014, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 3 634 346 \$ (2013 - 3 383 841 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et dans des fonds communs. Au 31 décembre 2014, si les cours des actions ou des fonds communs avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 11 962 029 \$ (2013 - 10 907 118 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

5. CHARGES À PAYER

	2014	2013
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	24 904	22 705
Honoraires de gestion	86 690	89 156
Dépenses liées au changement de système	33 817	-
Frais du fiduciaire	11 778	-
	207 189 \$	161 861 \$

6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2014	2013
Réalisées	3 288 637 \$	6 925 334 \$
Non réalisées	7 601 446	15 105 197
	10 890 083 \$	22 030 531 \$

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le promoteur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Au cours du précédent exercice, le fonctionnement relatif au remboursement des frais de déplacement des membres du comité de retraite a été modifié afin que les dépenses soient directement soumises au Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 32 132 \$ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2014 (2013 - 23 343 \$).



RRCCUQ

Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/